

22

17

21

4

Nombre de conseillers :

En exercice

Présents :

Votants:

Pouvoir:

Absent:

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER <u>COMPTE RENDU</u>

SEANCE DU 27 JANVIER 2016

<u>Etaient présents</u>: Mes Mrs AlbrieUX Alexandre - ASTIER Cécile - BACHALARD Jean-Pierre - BERNARD Jean-Marc - BERNARD Jean-Pierre - BOIS Marie-Thérèse - DAMS Elisabeth - EXCOFFIER Bernard - GALLIOZ Jean-Michel - GIGANTE Orlane - GILLOUX Jean-Louis - JOET Christian - MANCUSO Gaétan - PERRET Aimé - PETRAZ Christian - ROUGEAUX Jean-Pierre - VIALLET Marie

<u>Pouvoir</u> :

Armelle MASCIA SALOMON à Gaétan MANCUSO

Loïc BOIS à Jean-Marc BERNARD Isabelle SAINTIER à Jean-Michel GALLIOZ Philippe BAUDIN à Alexandre ALBRIEUX

Art.L.2121-15 du CGCT - Désignation d'un secrétaire de séance : M. PETRAZ Christian est désigné secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu du conseil communautaire du 2 décembre 2015.

REMPLACEMENT DE SERGE CHATEL :

En l'absence de la lettre de démission adressée au Président du Conseil communautaire, le conseil ne peut en prendre acte.

1. <u>CA 2015 BUDGETS ANNEXES et COMPTES DE GESTION</u>

I.I. <u>Station d'épuration de Calypso</u>

Monsieur le Président présente le compte-administratif 2015 du budget annexe de la station d'épuration de Calypso qui présente les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de	250 .918,00	317. 913,35	674.820,06	717.457,53	925.738,06	1.998.150,33
l'exercice						
Résultat de		66.995,35		42.637,47		109.632,82
l'exercice						
Résultat antérieur		499.039,00		463.740,45		962.779,45
Résultat cumulé		566.034,35		506.377,92		1 072 412,27
Restes à réaliser	569.838,28	0	0	0	569.838,28	
Résultat avec RAR	820.756,28	816.952,35	674.820,06	1.181.197,98	1.495.576,34	1.998.150,33
Solde d'exécution	3.803,93	-		506.377,92		502.573,99

Monsieur le Président se retire et M. Jean-Pierre ROUGEAUX fait procéder au vote du CA 2015.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la station d'épuration de Calypso, à l'unanimité des votants. M. A. PERRET ne prend pas part au vote.

Il procède également à l'affectation du résultat de fonctionnement de la façon suivante :

au compte 002 excédent antérieur d'exploitation : 506.377,92 €

au compte 001 excédent antérieur d'investissement : 566.034,35 €

1.2 Production d'énergie des Oeillettes

Monsieur le Président présente le compte-administratif 2015 du budget annexe de la production d'énergie des Oeillettes qui présente les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	68.446,18	59.071,00	93.090,02	133.939,83	161.536,20	193.010,83
Résultat de l'exercice	9.375,18			40.849,81		31.474,63
Résultat antérieur		109.539,41		13.185,83		122.725,24
Résultat cumulé		100.164,23		54.035,64		154.199,87
Restes à réaliser	111.039,41	0		0	111.039,41	
Résultat avec RAR	179.485,59	168.610,41	93.090,02	147.125,66	272.575,61	315.736,07
Solde d'exécution	10.875,18	-		54.035,64		43.160,46

Monsieur le Président se retire et M. Jean-Pierre ROUGEAUX fait procéder au vote du CA 2015.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget annexe de la production d'énergie des Oeillettes, à l'unanimité.

Il procède également à l'affectation du résultat de fonctionnement de la façon suivante :

au compte 002 excédent antérieur d'exploitation : 54.035,64 €

au compte 001 excédent antérieur d'investissement : 100.164,23 €

1.3 <u>Bâtiment industriel des Oeillettes</u> :

Monsieur le Président présente le compte-administratif 2015 du budget annexe du bâtiment industriel des Oeillettes qui présente les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de	182.823,18	90.230,05	192.198,62	100.000,00	375.021,80	190.230,05
l'exercice						
Résultat de	92.593,13		92.198,62		184.791,75	
l'exercice						
Résultat antérieur		219.898,93	44.957,60			174.941,33
Résultat cumulé		127.305,80	137.156,22		9.850,42	
Restes à réaliser	127.305,93	0		0	127.305,93	
Résultat avec RAR	310.129,11	310.128,98	237.156,22	100.000,00	547.285,33	410.128,98
Solde d'exécution	0,13	-	137.156,22		137.156,35	

Monsieur le Président se retire et M. Jean-Pierre ROUGEAUX fait procéder au vote du CA 2015.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget annexe du bâtiment industriel des Oeillettes, à l'unanimité.

Il procède également à l'affectation du résultat de fonctionnement de la façon suivante :

au compte 002 excédent antérieur d'exploitation : 137.156,22 €

au compte 001 excédent antérieur d'investissement : 127.305,80 €

2. BUDGETS ANNEXES 2016

2.1. Station d'épuration de Calypso

Sur proposition du comité de gestion de la station d'épuration, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants (M. Aimé PERRET ne prend pas part au vote) adopte le budget annexe 2016 de STEP de Calypso comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	888.443,35	888.443,35
Fonctionnement	1.211.532,07	1.211.532,07

2.2. <u>Production d'énergie des Oeillettes</u>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2016 de la production d'énergie des Oeillettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	160.164,23	160.164,23
Fonctionnement	228.771,64	228.771,64

2.3. Bâtiment industriel des Oeillettes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2016 du bâtiment industriel des Oeillettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	282.825,00	282.825,00
Fonctionnement	849.375,42	849.375,42

3. SDCI

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire l'avancement du SDCI et fait le point de la rencontre avec l'ASADAC. Le conseil communautaire propose de solliciter une proposition de l'ASADAC pour un accompagnement de la CCMG dans l'évaluation des impacts de la loi Notre en matière de transfert de compétence, l'établissement de différents scénarios. Cet accompagnement comprendra en priorité le lancement d'une étude sur la compétence des zones d'activité économique à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

4. EMPRUNT SFIL et fonds de soutien de l'Etat

Le Conseil communautaire est informé de la contractualisation de l'emprunt de la SFIL et que la CCMG est en attente de la notification du fonds de soutien.

5. <u>Projet alcotra - Vae</u>

Le Conseil communautaire est informé du report de la date de dépôt du dossier de demande de subvention au 15 février 2016. Il sera présenté conformément à l'exposé fait lors du conseil précédent.

6. ETUDE DE FAISABILITE FERME DES TEMPLIERS

Au vu des besoins en locaux pour le service jeunesse et l'accueil, le conseil communautaire donne son accord pour le lancement d'une étude de faisabilité du projet de réhabilitation de la ferme des templiers située sur la ZA du Temple. Elle devra prévoir une étude préliminaire comportant état des lieux et diagnostic ainsi que l'élaboration d'un programme qui servira de cahier des charges de consultation d'un maître d'œuvre, en cas de conclusion positive.

7. PARC A BOIS DES OEILLETTES — ETUDE DE BOIS MITRAILLEE

Le Conseil communautaire donne son accord sur la réalisation d'une étude sur l'installation d'un anneau de détection des bois mitraillés sur le parc à bois des Oeillettes. Le coût de la proposition du bureau d'études CERIBOIS est de 6.020 € HT. Le Conseil communautaire souhaite que le coût de cette étude soit pris en charge pour 1/3 Terra Modana, 1/3 Hte Maurienne Vanoise, 1/3 la CCMG puisque l'anneau serait installé sur le parc. L'étude devra comprendre la recherche de financements éventuels. La CCMG annonce d'ores et déjà qu'elle ne participera pas à l'investissement, ni au fonctionnement de cet équipement.

8. PERSONNEL

Le Conseil communautaire renouvelle pour un an le contrat d'un adjoint social à la halte-garderie à temps non complet 25/35 ème.

Il est informé que les fonctions d'accueil sont assurées par deux agents avec un temps de travail initial de 1,80 ETP. L'agent de retour de congé maternité ayant demandé un temps partiel à 80 %, le temps de travail des deux agents sera réduit à 1,60 ETP.

Il est convenu de réfléchir sur un éventuel renfort du service administratif de la CCMG et notamment sur la mise en application de la loi Notre avec les futures compétences qui seront dévolues à la CCMG.

Le Conseil communautaire sursoit au remplacement d'un CUI au service enfance.

9. <u>REGLEMENT INTERIEUR DE LA HALTE-GARDERIE</u>

Le Conseil communautaire, approuve à l'unanimité, le règlement intérieur de la halte-garderie qui comporte des modifications mineures.

10. RIS NET GESTION

Il est fait retour des commentaires des utilisateurs du nouveau logiciel. Il est convenu de contacter RIS NET GESTION pour des améliorations.

II. CONTROLE MUTUALISE DES POTEAUX INCENDIE

Il est rappelé au conseil communautaire que le SDIS n'assure plus le contrôle des poteaux incendie. Une proposition est faite de vérifier le matériel de test dont dispose la CCMG pour que le contrôle soit assuré par les communes.

12. <u>Demande de Subvention pour l'achat d'un drapeau militaire</u>

Le conseil communautaire décide de reporter le vote de la subvention de la section des médaillés militaires pour le remplacement d'un drapeau au vote du budget 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil communautaire est informé des travaux à prévoir à l'EHPAD avec la création d'un nouveau vestiaire, d'un local pour les déchets hospitaliers, de locaux de rangements et archives.